



Les dispositifs pour « publics spécifiques en risque de décrochage ou de sortie du système scolaire sans qualification »

Mission générale d'insertion

La mission générale d'insertion (MGI) propose des actions spécifiques sous statut scolaire à des jeunes de plus de 16 ans, déscolarisés ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle :

- CIPPA : cycle d'insertion professionnelle par alternance ;
- DAQUI : dispositifs d'accès à la qualification et à la l'insertion ;
- MODAL : module d'accueil en lycée ;
- MOREA : module de préparation à l'examen par alternance ;
- ITHAQUE : itinéraire personnalisé d'accès à la qualification par alternance.

Textes officiels

- Code de l'éducation

Modifié par la Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

Article L.122 -2 : « *Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu, doit poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'État prévoit les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de la scolarité qui en découle.* »

Tout mineur non émancipé dispose du droit de poursuivre sa scolarité au-delà de l'âge de 16 ans.

Article L. 122-3 : « *Tout jeune doit se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle.* »

Article L. 122- 4 : « *L'État assure ou encourage des actions d'adaptation professionnelle au profit des élèves qui cessent leurs études sans qualification professionnelle.* »

Type d'aide

- ▶ Prévention des ruptures scolaires et de formation.
- ▶ **Remotivation.**
- ▶ Préparation à la qualification.

Public

Jeunes de plus de 16 ans déscolarisés et en difficulté d'insertion professionnelle.

Modalités

- ▶ Accueil et intégration dans l'établissement.
- ▶ Accompagnement personnalisé.
- ▶ Mise en place de démarches pédagogiques pour remotiver les élèves et les aider à se projeter



Fiche n°12

Les dispositifs pour « publics spécifiques en risque de décrochage ou de sortie du système scolaire sans qualification »

dans un parcours de formation : information et découverte des métiers et de l'entreprise ; travail par projet pédagogique ; pédagogies différenciées et innovantes ; travail d'équipe.

- ▶ Préparation de l'entrée dans une formation qualifiante par des actions de formation spécifiques ;
- ▶ Remise à niveau systématique des connaissances.
- ▶ Élaboration du projet de formation et d'insertion.
- ▶ Une cellule de veille - souvent appelée Groupe d'aide à l'insertion (GAIN) - repère les jeunes exposés au risque de sortie prématurée, analyse leur situation et propose les solutions adaptées.

Acteurs

Les personnels de direction, les enseignants, les personnels d'éducation et d'orientation le coordinateur local de la MGI.

Articulation avec d'autres dispositifs

- Groupe d'aide à l'insertion ou cellule de veille du décrochage scolaire (GAIN).
- Entretien de situation.
- Lutte contre l'illettrisme.

Points forts

- ▶ Préparation à l'insertion sociale et professionnelle par la découverte de la vie en entreprise.
- ▶ Élaboration d'un projet de formation et d'insertion.

Socle commun

La validation du socle commun doit se poursuivre dans le cadre de la MGI.

Ressources

Éduscol.

<http://eduscol.education.fr/D0105/accueil.htm>

Site de l'académie de Créteil.

<http://www.ac-creteil.fr/jahia/Jahia/accueil/eleve/lutte-contre-le-decrochage>

Site de l'académie de Bordeaux (fiches actions).

<http://carec.ac-bordeaux.fr/MGI.asp>